info qualité

Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest



Sécurité liée aux pompes à perfusion

Qu'est-ce que c'est ?

Les pompes à perfusion sont grandement utilisées dans le domaine de soins de santé, y compris à domicile. Elles sont associées à d'importants problèmes de sécurité et préjudices causés aux usagers.

Il est question ici de l'administration parentérale de liquides, des médicaments, des produits sanguins et des éléments nutritifs. On vise les pompes à perfusion intraveineuses, les pompes d'analgésie contrôlées, les pompes épidurales, les pompes à insuline et les pompes à grand débit. Les pompes pour alimentation entérale en sont exclues.

Que devons-nous faire ?

- Mettre en œuvre et assurer une approche documentée et coordonnée pour la sécurité liée aux pompes à perfusion comprenant la formation et l'évaluation des compétences.
- Déterminer un processus de signalement des problèmes liés aux pompes à perfusion.

Où en sommes-nous ?

- Former et évaluer les compétences pour chaque type de pompe sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA).
- Déployer des aide-mémoires pour les employés revenant d'un congé prolongé et des aide-mémoires pour les orientations pratiques. Les travaux se poursuivent pour couvrir l'ensemble des secteurs.
- Rendre disponibles et facilement accessibles les instructions et les guides d'utilisateur pour chaque type de pompe à perfusion dans Intranet.
- Réaliser des audits (**septembre 2021**) pour tous les secteurs d'activités où les pompes à perfusion sont utilisées.
- Faire les suivis en continu des incidents/accidents liés aux pompes à perfusion.

Saviez-vous que ?

Vous devez visionner la ou les formations et faire l'évaluation des compétences pour les pompes à perfusion que vous utilisez tous les 2 ans (années impaires) ou lorsque vous revenez d'un congé prolongé.

Votre responsabilité :

- Consulter les guides d'utilisateur avant de vous servir d'une pompe à perfusion que vous utilisez que très rarement et suivre à nouveau la formation au besoin.
- Soulever toutes problématiques ou bris reliés à l'utilisation des pompes à perfusion.
- Communiquer avec la conseillère en soins infirmiers ou l'infirmière clinicienne en soutien à la pratique clinique de votre secteur d'activité pour toutes questions relatives à l'utilisation des pompes à perfusion.

Pour plus d'information :

Geneviève Leboeuf, conseillère cadre
à l'organisation du travail

Démarche qualité
2018-2023

Québec

I101 – AUTOMNE 2021